

## PRÉFACE

# UNE NÉCESSAIRE TRANSMISSION

GENEVIÈVE FRAISSE<sup>1</sup>

J'aime le titre de cet ouvrage qui dit à la fois le conditionnel d'une histoire individuelle et l'impératif d'un espace collectif; qui dit la décision prise ou à prendre, mais aussi la réalisation incertaine de cette décision. Car cette tension entre le sujet et le lien social est clairement le lieu du politique. L'avortement, une question politique? Il n'en sera pas autrement car le droit des femmes à la contraception et à l'avortement croise l'histoire de la démocratie, histoire doublée du progrès scientifique.

Le MLAC? Ce mouvement puissant du début des années 1970 a d'emblée posé ensemble avortement et contraception, radicalisant ainsi la position du planning familial très engagé depuis sa création évolutive au lendemain du babyboom. Ce centre d'aide et d'accueil nous apparaît faire suite à la «maternité heureuse» puis au «contrôle des naissances» et enfin au «planning» qui évoque encore la «planification». On entend par conséquent les mots de la main mise sur la destinée des femmes, juste avant que la décennie 1970 change les représentations. Puis la loi de 1975 est venue offrir le principe de liberté, le «libre choix» coïncidant avec le slogan du MLF: «Un enfant si je veux, quand je veux». Quelques décennies de l'après-guerre mondiale et le bouleversement de l'après-68 montrent ainsi comment une pensée de l'espèce humaine et de la famille s'est transformée en reconnaissance de la personne démocratique, exerçant sa responsabilité d'être singulier, décidé à être propriétaire de son corps.

---

1. Geneviève Fraisse est philosophe et féministe. Elle a notamment publié *Le féminisme, ça pense!*, Paris, CNRS, 2023 et *L'égalité sans retour*, Paris, CNRS, 2024.

Mais qui dit singularité ne dit pas solitude. Ce deuxième temps du titre de ce livre présuppose une démonstration rigoureuse du pluriel de la lutte militante et médicale. Tous les faits qui ont construit l'espace d'accueil des demandes d'avortement nous sont donnés. Ces faits croisent sans cesse les lieux, la commune, Gennevilliers puis Colombes notamment, l'ouverture d'un centre militant destiné à rejoindre l'espace médical, y compris l'hôpital. Les faits disent aussi les êtres humains, et l'éventail est large : féministes et médecins, parfois l'un et l'autre à la fois, les femmes concernées en demande d'aide et toutes les professions médicales si souvent féminines... Il faut lire tous les témoignages page après page, ces longs et riches témoignages d'une pratique d'avortement qui se modifie avec le temps politique et le progrès scientifique.

C'est, aussi, le changement juridique et judiciaire de la définition de l'avortement. Ne l'oublions pas : jusqu'en 2001, l'avortement relève du Code pénal car il est considéré comme un crime ; depuis, le passage au code de la santé permet de mobiliser les énergies pour favoriser, et si possible « garantir », les meilleures conditions d'un acte devenu médical. Nous savons qu'en général un droit vient combler un manque ou rectifier une loi, un règlement injuste ou insuffisant. Ici il s'agit de modifier une représentation. Revoyons l'histoire : dans les années 1960 les féministes américaines ont pour slogan : « *Our bodies, ourselves* », ou dit autrement en français : « Mon corps m'appartient ». Le corps comme propriété de soi évoque et reprend la tradition de l'habeas corpus, bill britannique de 1679 qui reconnaît, en droit civil, que tout justiciable a un corps dont il faut tenir compte. Ancêtre des droits humains, l'habeas corpus inscrit alors, en ce 20<sup>e</sup> siècle, le droit à la contraception et à l'avortement comme inversion de l'histoire de la reproduction : ce n'est plus la nature qui s'impose au corps de la femme mais l'esprit de la femme qui décide de sa nature. « Révolution copernicienne » ai-je écrit alors. Victoire de l'émancipation contre l'assignation séculaire à la reproduction, dit ce livre.

Et revenons à la pratique pour finir la lecture. Le témoignage est aussi un espace de réflexion. Que dit l'« interruption » d'une grossesse ? L'arrêt du développement d'un embryon ; mais développement de quoi ? Je lis les termes qui hésitent : poche, œuf, sac ovulaire ; et je pense aux opposants à l'IVG qui parlent de « mort d'un humain » et sont prêts à enterrer et baptiser ce qui semble simplement un groupe

de cellules. Et je m'inquiète quand l'inscription de l'IVG dans la constitution française troque le mot «droit» pour celui de «liberté» car l'histoire des droits humains nous apprend que «la liberté s'arrête où commence celle d'autrui». Quelques cellules font-elles un «autrui»? On imagine l'opposition à l'IVG s'emparer d'un raisonnement rendu possible par l'abandon du mot «droit»...

Reste à «garantir» cette liberté, dit le texte entériné par la Constitution française.

Disons que la finalité de ce livre – finalité qui nous est donnée par sa conclusion – est de nous entraîner sur le chemin du souci de «garantir». Connaître cette longue histoire du droit à l'avortement c'est s'adosser à sa généalogie. Transmettre ce qui fut un engagement c'est s'approprier les enjeux collectifs, médicaux, politiques d'une émancipation des femmes toujours à venir.